



votre énergie au quotidien



Tarifs Electricité

2017

Commune de Saint-Blaise

Tarif BT Simple

Commune de Saint-Blaise

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant principalement le jour.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	8.50
• Taxe de consommation	ct./kWh	8.60
• Services-système	ct./kWh	0.40



Energie **elinova** (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	6.60
----------------------	---------	------

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	6.20
----------------------	---------	------

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC 1 ¹	ct./kWh	1.40
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif BT Double

Commune de Saint-Blaise

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant plus de 30% durant la nuit.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	8.50
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	10.30
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.40
• Services-système	ct./kWh	0.40



Energie elinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	7.80
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.40

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	7.40
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.00

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC ¹	ct./kWh	1.40
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 07h00 à 23h00 / HC (heures creuses) de 23h00 à 07h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif BT Pro

Commune de Saint-Blaise

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 100'000 kWh et dont les installations sont raccordées au réseau basse tension.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	9.00
• Tarif de puissance	CHF/kW	8.50
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	8.20
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	5.20
• Services-système	ct./kWh	0.40



Energie elinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	5.20
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.40

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	4.80
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.00

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC ¹	ct./kWh	1.40
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \phi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 07h00 à 23h00

HC (heures creuses) de 23h00 à 07h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif MT Pro

Commune de Saint-Blaise

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 100'000 kWh et dont les installations sont raccordées au réseau moyenne tension.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	56.67
• Tarif de puissance	CHF/kW	4.95
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	3.00
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	2.85
• Services-système	ct./kWh	0.40



Energie elinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	5.20
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.40

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	4.80
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.00

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC ¹	ct./kWh	1.40
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \phi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00

HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

Tarif HC également applicable du samedi à 12h00 au lundi à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons